



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 OCTOBRE 2023
19 HEURES 30**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE
(article L. 2121-25 du CGCT)**

Délibération n° 1 : Détermination du nombre d'adjoints

Délibération n° 2 : Plafond des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Délibération n° 3 : Commissions municipales

Délibération n° 4 : Arrêt projet programme local de l'habitat (PLH) de la CCMSL

Délibération n° 5 : Garantie d'emprunts Habitat 77

Délibération n° 6 : Accord de principe – garantie d'emprunt Val de Loing Habitat

Délibération n° 7 : Acceptation d'un legs de Monsieur Marcel NICOLAS

Délibération n° 8 : Modification du tableau des effectifs : création et suppression de poste

Délibération n° 9 : Adhésion convention participation en santé souscrite par le CDG 77

Délibération n° 10 : Convention de partenariat entre la commune de Saint-Mammès et CT2S

Délibération n° 11 : Désignation d'un membre au SIDEAU – compétence production

Le secrétaire de séance,

Didier GERVAIS.

Le Maire,

Joël SURIBR.